

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



BULLETIN DE LIAISON

année 2011

I. LE MOT DU PRÉSIDENT

II. RÉUNION DU BUREAU DU 8 OCTOBRE 2011

III. CONGRÈS DE NANTES

IV. INFORMATIONS

V. BIBLIOGRAPHIES D'AGRÉGATION

VI. ENQUÊTE APLAES

numéro 2

Table des matières

I. Le mot du président.....	5
II. Réunion du bureau du 8 octobre 2011.....	11
III. Congrès de Nantes.....	15
1. Rapport moral présenté par monsieur Jean-Yves Guillaumin, président de l'APLAES (28 mai 2011).....	15
2. Rapport financier présenté par monsieur Fabrice Poli, trésorier de l'APLAES (28 mai 2011).....	21
3. Compte rendu du congrès de Nantes présenté par monsieur Frédéric Le Blay (27-29 mai 2011).....	22
4. Élection du bureau.....	24
5. Composition du bureau.....	25
6. Motions.....	27
IV. Informations.....	31
1. Mouvements dans le supérieur.....	31
2. Nouvelles des sections.....	33
V. Bibliographies d'agrégation.....	35
VI. Enquête APLAES.....	37

I. Le mot du président

Il y a, tout d'abord, une très agréable obligation à laquelle les présidents de l'APLAES, dans le second bulletin de l'année, se conforment toujours avec plaisir. Le second bulletin vient en effet quelques mois après le congrès de l'Association. Et il est particulièrement agréable d'en profiter pour remercier chaleureusement les organisateurs de cet événement. Le congrès est toujours une double occasion, pour les membres de l'APLAES, de se rencontrer pour partager des réflexions et prendre les moyens de les faire « remonter », et de découvrir dans une atmosphère amicale la ville ou la région de l'Université organisatrice. Pour les trois jours du congrès, les collègues locaux qui accueillent les participants sont aux petits soins (et parfois dans de grandes angoisses) pour que tout se passe bien, et mieux que bien. Nous l'avons expérimenté, une fois de plus, à Toulouse l'an dernier. Nous l'avons de nouveau vécu, en mai 2011, à Nantes. Le congrès y a rassemblé un nombre tout à fait correct d'adhérents de l'Association. Tous ont été choyés par l'organisation nantaise, que nous remercions vraiment du fond du cœur, en disant spécialement combien nous avons été heureux que ce congrès nantais permette de saluer comme elle le mérite notre collègue locale Sophie Joubert, qui partait en retraite à ce moment-là et dont chacun a encore pu apprécier la gentillesse et la totale disponibilité pendant ces journées. Secoués le soir sur des navires en perdition ou dans des avions miniature (mais ce n'étaient que des attractions à la Jules Verne) et (faut-il le dire ?) distraits pendant la journée par l'éléphant, haut comme un immeuble, qui tournait autour de la salle de conférences avec, tout en haut, ses visiteurs-cornacs, les congressistes ont tenu bon, cependant, pour écouter les communications qui traitaient — selon le thème retenu pour la journée scientifique et agréablement illustré, en fin de séance, par la visite de l'Île des Machines — des inventions et machines dans l'Antiquité.

Ces moments de travail festif se sont rapidement éloignés ; il a fallu rentrer dans la réalité ; elle reste difficile. Le changement de ministre intervenu pendant cet été 2011 aurait pu être l'occasion d'une pause dans la fuite en avant, et de l'ouverture de vraies discussions. Le projet de « nouvelle licence » avait fait apparaître, au printemps 2011, bien des sujets d'incertitude et bien des appréhensions. Nous-mêmes, APLAES, en avons formulé, autant lors d'une audience au MESR en mai, que dans les textes de notre assemblée générale de Nantes, quelques semaines après. Malgré les mises en garde exprimées par des organisations professionnelles très différentes et représentant toutes les sensibilités à l'intérieur de l'Université, le texte sur la « nouvelle licence » a été voté, difficilement, par le CNESER le 12 juillet 2011. Difficilement, parce que sur 68 membres de ce Conseil, seuls 50 ont pris part au vote, et sur ces 50 seulement 26 ont exprimé un vote favorable, 20 voix se prononçant contre le texte, et 4 choisissant l'abstention. Les organisations étudiantes représentées au CNESER ont largement contribué à faire passer ce texte, dans lequel elles pensaient trouver, concernant le contrôle des connaissances, des dispositions susceptibles d'être favorablement reçues de leurs adhérents. Le texte a ensuite fait l'objet de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, publié dans le J.O. n° 0185 du 11 août (p. 13800).

Avec beaucoup d'autres, nous continuons à dire que le but de l'enseignement universitaire est fondamentalement et essentiellement de transmettre aux étudiants des connaissances toujours enrichies et actualisées par la recherche, non pas de limiter leurs horizons à l'acquisition et à la « certification » de « compétences » dont la définition est floue et dont la justification n'est autre que de préparer à l'insertion dans le marché du travail, dans un processus de « professionnalisa-

tion » qui conduit inexorablement à transformer le plus grand nombre des universités, moyennes et petites, en des sortes de prolongements du lycée, prioritairement voués à pourvoir aux besoins de l'emploi local. Une chose frappe dans tout ce qui est dit et écrit sur la « nouvelle licence », c'est que l'on s'attache à son articulation avec l'enseignement secondaire au point de concevoir une sorte de cycle de six ans composé des trois années précédant le bac et des trois qui le suivent, mais que rien n'est dit de l'articulation de la licence avec le master. Les premiers cycles devraient cependant être pensés non pas en soi ou seulement par rapport au lycée, mais par rapport à l'université tout entière. Si quelques grandes universités réussissent à conserver (surtout à partir du niveau M) les possibilités de liaison entre enseignement et recherche indispensables à ce que doit être un établissement universitaire digne de ce nom, les autres — des dizaines —, universités « Canada dry », centres de proximité ravalés à un statut de seconde catégorie, risquent de devenir de simples collèges universitaires délivrant des licences « pluridisciplinaires » coupées des savoirs disciplinaires, promouvant les « compétences » au détriment des connaissances. Que les universités aient le souci de l'avenir professionnel des étudiants qui leur font confiance, c'est naturel (dans les filières littéraires qui sont les nôtres, certains oublient un peu vite que le débouché professionnel souhaité par beaucoup d'étudiants, à savoir l'enseignement, existe bel et bien — à condition certes que des postes soient mis au concours — ; les Lettres classiques, l'allemand, l'histoire et la philosophie, etc., c'est « professionnalisant »). Que la première place donnée à cette fonction conduise à aller toujours plus loin, sous prétexte d'économie et d'économies, dans la voie de la négation des finalités premières du travail universitaire, c'est pernicieux. Personne ne peut admettre qu'un cursus universitaire soit composé d'un cheval de « compétences » professionnalisantes et d'une alouette de connaissances scientifiques. Ces dernières ne peuvent être considérées comme un supplément d'âme ou un vernis de vagues *humanities*. Les savoirs disciplinaires doivent être solidement établis comme le socle sur lequel ensuite viennent se construire des compétences intellectuelles, scientifiques, humaines, relationnelles et citoyennes.

L'inégalité et, de fait, la concurrence entre universités se trouvent renforcées par toutes les mesures prises depuis un certain nombre de mois. D'un établissement à l'autre, les différences entre les « maquettes » ne peuvent qu'être de plus en plus sensibles. Les filières d'enseignement qui ne sont pas « rentables » et/ou qui n'attirent pas des publics dont le nombre soit jugé suffisant à l'aune des appréciations quantitatives, sont directement et explicitement menacées ; les établissements sont incités, pour pouvoir offrir les 1500 heures auxquelles est désormais fixé le minimum d'enseignement à dispenser dans une licence, à fermer tout bonnement, pour récupérer des heures, ce qui est « trop petit » en effectifs — car, bien sûr, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour la mise en œuvre du dispositif « nouvelle licence », ou plutôt il est prévu qu'elle doit se faire à moyens constants. Dès le 22 juin 2011, on lisait dans *Le Monde* : « Reste encore une inconnue de taille. Comment sera financée cette réforme ? Comment augmenter les horaires en sciences humaines, sans augmenter les moyens humains ? "Aujourd'hui, répond Valérie Pécresse, 30% des licences accueillent moins de 50 étudiants. Les universités devront notamment mutualiser des enseignements sur la part socle multidisciplinaires dans les premières années". Le ministère devrait également pousser à la rationalisation, pour ne pas dire la baisse, de l'offre de licences ». On voit quelles seront les cibles de prédilection.

On imagine quelles seront les conséquences de tout cela sur l'orientation des élèves de terminale en direction des Universités. Dans l'état actuel des choses, ce doit être à peine un quart d'entre eux qui font figurer en premier vœu sur leur fiche d'orientation post-bac une licence universitaire. Comment veut-on qu'ils soient davantage attirés, comment éviterait-on qu'ils ne soient encore plus détournés, par des licences rabougries et sans ambition intellectuelle vraiment marquée,

des diplômes aussi mal identifiés que généreusement accordés, bref des formations de « décel-
lence », terme qu'il faudrait enfin créer et répandre pour l'opposer à cette creuse « excellence » dont
on nous rebat les oreilles ?

On n'a parlé ici que de la licence dite « nouvelle ». Mais le reste n'a pas disparu et tend
même, avec les années qui passent, avec l'autorité du *mos* qu'elles installent et la lassitude partout
répandue, à ne plus guère susciter la contestation, du moins active. Le CAPES, dans sa nouvelle
forme, est mauvais pour toutes les raisons qui ont été partout développées ? Cependant les jurys
fonctionnent, les candidats se présentent, nous les y préparons. La vérification des dispositions
« éthiques » des aspirants professeurs nous semble inadmissible ? Elle figure toujours dans les
épreuves. Les masters écartelés entre la formation à la recherche et la formation à l'enseignement ne
forment finalement, de façon convenable, à rien du tout ? Nous tentons malgré tout, désolés et mau-
gréant, de faire fonctionner un système délétère, unanimement refusé par la communauté universi-
taire lorsque sa mise en place fut imposée il y a peu d'années. Le meilleur auxiliaire de la décel-
lence, c'est la résignation.

Mais notre responsabilité est engagée, nous pouvons agir sur le cours des choses, et sur
beaucoup de points c'est possible. Il nous faut porter une attention particulière à ce qui se passe au
niveau des masters et dans leur articulation avec les concours, CAPES notamment. Comme on pou-
vait le prévoir, les difficultés se multiplient, qui peuvent, dans certaines universités, rendre très dif-
ficile le parcours des étudiants candidats au concours. Une idée s'insinue dans les esprits (non pas
les nôtres) : comme il existe un « parcours » enseignement à côté d'un « parcours » recherche, il se-
rait « normal », entend-on, que pour passer le CAPES on possède un master « enseignement ». On
peut compléter : ... et « anormal » de posséder un master « recherche ». Or, il ne faut pas se lasser
de le répéter partout et notamment dans les conseils d'université, CEVU en tête, les étudiants qui
ont un master « recherche » ont parfaitement le droit, selon les textes officiels (et c'est heureux !),
de passer le CAPES et, s'ils sont admissibles, de faire les stages du second semestre. En outre, s'ils
appartiennent à un établissement du supérieur, ils doivent être préparés au concours. Il s'agit abso-
lument d'éviter la mise en place cauteleuse (par consensus ou par abandon) d'un système dans le-
quel un master « enseignement » assurerait une place dans l'enseignement secondaire, tandis qu'un
master « recherche », uniquement poursuivi par un doctorat, orienterait vers des bourses hypothé-
tiques et un chômage certain ; ce qui dissuaderait à coup sûr les étudiants de le choisir et les renver-
rait presque tous dans le circuit « pédagogique », au détriment de la recherche française et même de
leur propre formation bien conçue.

On entend dire que les questions relatives à l'éducation vont occuper une place centrale dans
la campagne électorale qui s'ouvrira bientôt. Le Bureau de l'APLAES va donc entreprendre une sé-
rie de visites auprès de ceux qui, à l'intérieur des différents partis politiques, sont délégués aux
questions universitaires et sur lesquels repose donc en grande partie, dans chaque organisation, la
charge de « penser » ces questions. De fait, c'est actuellement que doivent s'élaborer les pro-
grammes d'action, dans la perspective de leur mise en œuvre après mai 2012. C'est donc le moment
de faire savoir de la manière la plus directe possible quelles sont nos questions, nos revendications
et nos propositions.

Nous n'avons enregistré que peu de réactions officielles aux textes que nous avons envoyés
au(x) ministère(s). Le MEN a bien voulu répondre, par l'intermédiaire de M. Kerrero, conseiller du
ministre, à notre lettre recommandant une augmentation progressive des postes mis au concours de
l'agrégation de grammaire, pour juger qu'elle ne peut être satisfaite (malgré tout, dans le même

temps, on note avec satisfaction une relative augmentation des postes ouverts aux concours externes d'agrégation 2012 dans nos disciplines : 60 en LC, 7 en grammaire ; <http://www.education.gouv.fr/cid4605/postes-offerts.html>). Au CAPES externe de Lettres classiques, le nombre de postes offerts en 2012 (170 ; CAPES interne : 12) reste à peu près stable par rapport à celui de 2011. Il semble aussi que pour le recrutement des ATER (cela faisait l'objet d'une de nos motions de Nantes), le ministère s'oriente vers une publication sur le portail Galaxy, qui pourrait être effective dans les mois qui viennent. Sur les principaux autres points abordés par les textes (longs et argumentés) produits par notre assemblée générale, il n'y a pas eu de réaction ; c'est le cas pour nos motions sur la « nouvelle licence » et, toujours, pour nos textes qui touchent aux masters et à leur liaison avec le recrutement des professeurs.

Sur ce dernier point, il est superflu de dire que l'APLAES est tout à fait opposée aux propositions faites par le président-rapporteur (J. Groperrin, député UMP du Doubs) de la « mission d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants » : proposition n° 5, « supprimer le concours externe de l'agrégation » ; proposition n° 20, « à terme, remplacer le concours par le master et confier aux autorités académiques ou aux établissements le soin de recruter, sur la base d'un entretien professionnel, les enseignants ». La commission des affaires culturelles et de l'éducation a rejeté, le mercredi 6 juillet 2011, ce « rapport d'information sur la formation des enseignants » qui lui avait été remis dans les derniers jours de juin. Dans ce bref intervalle de temps, la conférence des présidents d'associations de professeurs spécialistes avait protesté, rappelant « que le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, quelle que soit leur discipline, littéraire, artistique, scientifique ou technologique, ne saurait se faire que sur concours nationaux, afin de garantir à la fois l'égalité des candidats, la nécessaire indépendance de futurs fonctionnaires de l'État et l'homogénéité de l'enseignement dispensé sur l'ensemble du territoire de la République. Ces concours doivent être des concours 'aux postes', nationaux, constitués d'épreuves écrites anonymes et d'épreuves orales appréciées collégialement ». L'APLAES ne l'avait pas encore fait au moment où le rapport a été « retoqué ». Mais elle le fera si le projet revient, car il peut revenir : « On aurait voté la deuxième année du second mandat, ce serait passé... » a déclaré J. Groperrin sur Atlantico.

Un autre rapport vient d'être remis (ce 11 octobre 2011, c'est-à-dire au moment où nous bouclons le présent Bulletin) au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au Ministre de l'Éducation Nationale. C'est celui de Jean-Michel Jolion sur la « mastérisation ». Le constat qui est fait par ce rapport est sans appel : la mastérisation ne marche pas ; les étudiants ne peuvent mener de front la préparation au concours (épreuves disciplinaires très exigeantes), la réussite au master, la formation à la recherche, le stage en établissement scolaire avec ou sans responsabilité, la certification en informatique, la certification en LV niveau 2 ; s'ajoute désormais le casse-tête des étudiants « mastérisés » mais échouant au concours. On ne peut que souscrire à la conclusion qui est tirée de ce constat : il faut tout reprendre, et d'urgence, les dégâts dans les universités étant déjà considérables. Mais le rapport risque de proposer, sur la constatation que la partie « professionnelle » et la partie « scientifique » de la formation en master ne coexistent qu'avec des difficultés extrêmes, des « solutions » qui consisteraient souvent à supprimer la difficulté (place de l'acquisition des savoirs disciplinaires) par la suppression de ce qui la cause. Il estime que la part du « disciplinaire » est restée bien trop importante, dans les CAPES « réformés », au détriment du « professionnel » ; « ce mode de recrutement [*i.e.* le recrutement par concours à épreuves disciplinaires] est de nos jours totalement inadapté », lit-on p. 16. L'APLAES, quant à elle, réitérant son opposition absolue à la suppression des concours nationaux, rappelle que les épreuves du concours doivent res-

ter ce qu'elles sont actuellement, c'est-à-dire fondamentalement et très majoritairement disciplinaires.

Bref, la période été 2011-printemps 2012, que l'on aurait pensé devoir être une période de répit avant des échéances électorales importantes, ne répond pas aux espérances... La mobilisation ne doit pas faiblir ; le Bureau se tient informé, échange régulièrement et réfléchit ; toutes vos contributions et propositions, à vous membres des sections de chaque universités, sont les bienvenues et pourront être utilisées. Le site APLAES permet des communications faciles et chacun doit en profiter. Le Bureau vous redit sa détermination à conduire toutes les actions possibles.

Jean-Yves Guillaumin,
Président de l'APLAES

II. Réunion du bureau du 8 octobre 2011

Excusés : Marie-Rose Guelfucci ; Marie-Pierre Noël ; Patrick Voisin.

Présents : Robert Alessi ; Emmanuelle Caire ; Marie-Thérèse Cam ; Isabelle Cogitore ; Régis Courtray ; Jean-Yves Guillaumin ; Frédéric Le Blay ; Marie-Françoise Marein ; Fabrice Poli ; Pierre Pontier ; Jean-François Tardien ; Franck Collin (invité).

La séance est ouverte à 10h15.

1) Calendrier des réunions de l'année

Le calendrier des réunions de l'année a été fixé lors du Congrès de Nantes. Les prochaines dates en sont :

- Réunion du Bureau le samedi 7 janvier 2012 à 10h dans la salle du séminaire du Centre d'Études Anciennes, ENS, rue d'Ulm ;
- Réunion du Comité à 14h le samedi 7 janvier 2012 dans la salle Cavailles ;
- Réunion du Bureau le samedi 17 mars 2012 à 10h dans la salle Beckett.

2) Le point sur la rentrée

Le Président, Jean-Yves Guillaumin, d'après les correspondances avec les sections, fait le point sur la situation en cette rentrée. Elle n'est pas bonne. Comme chacun est passablement au courant de ce qui se passe, et comme dans certains secteurs comme les classes préparatoires il ne semble pas qu'il y ait des choses nouvelles pendant ces tout derniers mois, il ne retiendra que quelques éléments qui lui semblent plus marquants. Quelques lettres sont significatives. « Lassitude » et « résignation » sont des termes qui reviennent souvent. À tel endroit, la présidence de l'Université ayant imposé des seuils d'au moins 10 inscrits, on ferme la 1^{ère} année de Lettres Classiques. Ailleurs, on a fixé, pour tel master « d'enseignement », un seuil de 7. Ailleurs encore, la préparation à l'agrégation de Lettres Classiques est suspendue. Dans tous les cas, l'administration coupe et ferme. Nos sections sont victimes du « dédoublement » des masters en « recherche » et « enseignement » : alors que certains collègues avaient pu espérer, au début du processus, une augmentation du nombre d'heures d'ensemble du master, du reste prévue dans les maquettes, la vérité est au contraire que, supprimant des heures d'un côté au motif qu'il n'y aurait pas assez d'étudiants préparant le CAPES, de l'autre sous le prétexte que les étudiants en « recherche » ne sont pas assez nombreux, l'administration finit par ne laisser subsister que des volumes horaires bien inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant, des préparations et des cursus étriqués et étranglés. Les postes laissés vacants sont systématiquement « redéployés ». L'heure est au règne, dans le meilleur des cas, de la « mutualisation ». Tout cela ferait parfois oublier à nos collègues les points très importants et positifs, qu'il faut revendiquer : et par exemple les directions de thèses, la participation avec « visibilité » aux équipes de recherche.

En plus de tout le reste, nous allons nous heurter désormais aux difficultés de la « nouvelle licence ». Il y a là un danger affirmé pour les formations à petits effectifs. Dès le 22 juin 2011, on lisait dans *Le Monde* : « Reste encore une inconnue de taille. Comment sera financée cette réforme ? Comment augmenter les horaires en sciences humaines, sans augmenter les moyens humains ? "Au-

jour d'hui, répond Valérie Pécresse, *30% des licences accueillent moins de 50 étudiants. Les universités devront notamment mutualiser des enseignements sur la part socle multidisciplinaires dans les premières années*". Le ministère devrait également pousser à la rationalisation, pour ne pas dire la baisse, de l'offre de licences ». Dans le même sens, le 24 juin, B. Monthubert parlait d'« une licence low-cost », écrivant encore que « Depuis des années, toutes les actions visant à renforcer la professionnalisation en licence se sont faites au détriment des enseignements de base. Résultat, une baisse des compétences fondamentales des étudiants ».

Les initiatives de l'APLAES paraissent désormais devoir être dirigées non plus en direction des ministères, mais en direction des personnes qui, au sein de chaque parti politique, sont explicitement chargées du dossier universitaire dans la perspective des élections de 2012. Des rencontres avec ces personnalités seront sollicitées par l'Association dès les prochaines semaines.

L'APLAES n'avait pas eu le temps d'intervenir pendant les quelques jours qui s'étaient écoulés entre la divulgation des propositions du député J. Groperrin pour la suppression des concours de recrutement de professeurs, et le rejet de son rapport (16 juillet 2011) par la commission qu'il préside à l'Assemblée nationale. Mais elle le fera évidemment si le projet revient, car il peut revenir.

3) Préparation du bulletin

Le prochain Bulletin de l'APLAES paraîtra d'ici fin octobre - début novembre 2011. Régis Courtray, Secrétaire de l'APLAES, le prépare actuellement.

4) Le site Web de l'APLAES

Le webmestre du site de l'APLAES, Robert Alessi, évoque diverses questions relatives au site :

- Plusieurs collègues, qui ont actuellement une notice personnelle sur le site, n'ont pas cotisé à l'APLAES cette année. Il est décidé par le Bureau qu'un message leur sera adressé leur signifiant leur oubli ; passé un délai de quelques semaines, leur notice sera suspendue. Il importe en effet que le site reflète la réalité des membres à jour de leur cotisation.
- L'APLAES compte plusieurs membres nouveaux dont les adresses mails ont été recueillies : une notice sera créée à leur nom et un message les incitant à remplir ladite fiche leur sera adressé.
- Parmi les nouveaux membres de cette année, quelques adresses mails manquent : il est convenu que Robert Alessi les demandera aux secrétaires de section concernés.

5) Situation financière de l'APLAES

- Point sur les finances de l'APLAES :

Fabrice Poli, Trésorier de l'APLAES, fait le point sur les finances de l'Association. Au 8 octobre 2011, le solde du compte de l'APLAES est de 5690.06 €. À l'issue du Congrès de Nantes : 26 collègues ont adhéré. Avant l'été, l'APLAES comptait 373 adhérents. Enfin, la campagne de collecte des cotisations de l'année universitaire a été lancée au début de l'année.

- Point sur les finances du Congrès de Nantes :

Un bilan financier détaillé du Congrès de Nantes sera présenté lors du Comité de janvier 2012, puis publié dans le prochain bulletin. Toutefois, Frédéric Le Blay informe les autres membres

du Bureau que les comptes du Congrès sont équilibrés, même si la subvention ministérielle escomptée n'a finalement pas été attribuée.

6) Comment publier les Actes du congrès de Nantes ?

Face à la question de l'attribution de plus en plus difficile des subventions, la question de la publication des Actes du Congrès de Nantes et des Actes des Congrès suivants est débattue.

Robert Alessi fait la proposition d'une publication en ligne. Il suggère au Bureau de fonder une revue électronique sur *revues.org*. Une telle revue aurait l'avantage d'avoir le statut de « revue savante ». Dans ce cas, les articles sont formatés, et les métadonnées au format Dublincore sont correctement présentées. Les articles sont protégés juridiquement, et comportent, à la fin, l'URL qui faut donner dans les bibliographies quand on les cite dans d'autres travaux. Aux Actes à venir, il serait possible d'ajouter les volumes des Congrès précédents. R. Alessi se propose de contacter Marin Dacos, le fondateur du projet, et de lui adresser une demande. Le Bureau donne son accord au projet de la fondation d'une telle revue, qui pourrait s'intituler : *Les Annales de l'APLAES*.

7) Le Congrès d'Orléans

Franck Collin, invité au Bureau de l'APLAES, vient présenter le projet du prochain Congrès de l'APLAES à Orléans et poser aux membres du Bureau quelques questions d'organisation matérielle.

Le Congrès se déroulera du 1^{er} au 3 juin. Il s'organisera, comme à l'accoutumée, autour des trois journées scientifique, pédagogique et touristique. Le thème retenu pour la journée scientifique est le suivant : « L'imaginaire de l'eau ».

Le Bureau approuve le thème choisi. Lors du Bureau et du Comité de janvier, un point sera fait sur l'avancée du dossier. Il conviendrait que des informations assez précises soient adressées aux membres de l'APLAES vers la mi-février.

8) Questions diverses

- **Le Forum des Sociétés Savantes.** Une réunion quelque peu informelle du Bureau du « Forum des Sociétés Savantes » a eu lieu au début de l'été dernier ; il a été décidé de reprendre les contacts inter-« forum » et une date a été fixée pour le dernier samedi de novembre 2011. Robert Alessi a accompli un gros travail pour mettre en place un site du « Forum ». Une relance des activités est souhaitable car le « Forum des Sociétés Savantes » peut être utile au cours des mois à venir.

- **L'agrégation de grammaire.** L'APLAES avait demandé une augmentation du nombre de postes proposés à l'agrégation de grammaire. M. Christophe Kerrero, conseiller au Ministère de l'Éducation Nationale, avait répondu qu'une augmentation des postes n'est pas envisageable. On a cependant la satisfaction de voir le nombre des postes mis au concours en grammaire pour 2012 passer de 5 (2011) à 7 (et en Lettres classiques, de 50 à 60).

- **Le programme de l'agrégation.** L'APLAES pense qu'il faudrait réfléchir à la question d'un renouvellement par moitié des auteurs du programme de français à l'agrégation, comme cela se fait pour les auteurs latins et grecs : contactée sur ce point, Isabelle Boehm, présidente du jury de Grammaire, a dit qu'elle en parlerait avec les autres présidents en cet automne 2011.

- **Les épreuves orales du CAPES Lettres classiques.** Il conviendrait de demander que soient fournis des sujets zéro de l'épreuve orale de langues anciennes telle qu'elle doit être à compter de juin-juillet 2012, pour dissiper le flou actuel. Le président va écrire à ce sujet au ministère.

- **Les Classes préparatoires et l'Université.** Le Bureau décide qu'une enquête sur la question des équivalences accordées par les Universités aux étudiants de Classes préparatoires (et notamment aux « cubes ») devrait être menée. Cette question sera abordée plus en détail lors de la réunion du Bureau de janvier.

La séance est levée à 12h45.

Régis Courtray
Secrétaire de l'APLAES

III. Congrès de Nantes

1. Rapport moral présenté par monsieur Jean-Yves Guillaumin, président de l'APLAES (28 mai 2011)

Cher(e)s collègues,

Mes premiers mots ne peuvent être que des mots de remerciement adressés à nos collègues nantais qui se sont chargés cette année de l'organisation du congrès de l'APLAES. Nous sommes accueillis par l'Université dirigée par M. le Président Yves Lecointe, et nous le remercions de son accueil autant que nous sommes reconnaissants envers Sophie van Laer, directrice du département de Langues anciennes, et Frédéric Le Blay, directeur de l'UFR Lettres, dont le nom brille d'un éclat particulier à notre tableau d'honneur puisque M. le Doyen a été aussi l'organisateur principal de ce congrès. En accord avec ses collègues, avec le soutien financier d'Anne Rolet qui a participé au montage de l'ensemble avec ses propres crédits IUF, il a mis au point un programme scientifique, pédagogique, mais aussi touristique et gustatif dont l'excellence, pour reprendre un mot qu'il faut absolument employer désormais, témoigne de son expertise, autre mot indispensable. Mais les subtilités langagières n'ont rien à faire ici ; et nous utiliserons les mots de la spontanéité pour dire, parvenus déjà au deuxième jour de ce congrès, un grand bravo à nos collègues pour leur organisation, un grand merci pour la chaleur de leur accueil. Nous saisissons aussi l'occasion de rendre un hommage particulier à Sophie Joubert, qui, après un investissement considérable, pendant de longues années, au service du département de Langues anciennes, de nos disciplines en général, et de la section nantaise de l'APLAES dont elle fut si longtemps la secrétaire, fait valoir ses droits à une retraite que nous lui souhaitons véritablement très heureuse.

Je rappelle que, à la suite des invitations que nous lançons traditionnellement chaque année en pareille circonstance, Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, regrette très sincèrement de ne pouvoir être présente mais, « bien volontiers », « répond favorablement à notre demande de parrainage ». Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, n'ayant pu se libérer, nous a informés, par lettre de son Chef de cabinet, qu'il accordait « avec plaisir » son patronage à notre congrès et nous souhaitait « un grand succès ». L'Inspection Générale, invitée comme de coutume par lettre au Doyen, n'a malheureusement pas pu déléguer de représentant.

Les représentants des différentes associations amies sont là et nous les remercions de leur présence et de leur contribution aux débats. Car l'unité d'action entre toutes les associations, souhaitable et effective, est quelque chose d'essentiel dans les circonstances que nous traversons. Elle trouve régulièrement à se manifester, et elle s'est en effet manifestée encore durant ces derniers mois. On ne peut donc que se féliciter des relations privilégiées entretenues par l'APLAES avec, notamment, la CNARELA (à l'origine d'un des derniers communiqués communs, sur les 500.000 élèves de langues anciennes en France) actuellement présidée par Sylvie Pédroaréna et représentée parmi nous par Hélène Frangoulis et Claire Laimé-Couturier (laquelle est membre de l'APLG nantaise, l'une des plus anciennes associations de la CNARELA ; cette précision me permet de saluer en même temps la présence d'Yves Touchefeu, président de l'Association des Journées de l'Antiquité en Pays de Loire) ; l'APL (Association des Professeurs de Lettres) centenaire cette année,

dont le président Romain Vignest est ici présent ; l'APPLS (classes préparatoires) dont deux représentants, Jean-François Tardien et Patrick Voisin, siègent dans notre Bureau, le second ayant reçu mission de représenter ici son président ; la SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) présidée par Paul Demont et représentée ici par lui-même ; les Études Grecques, qui ont délégué à ce congrès notre collègue Jean Bouffartigue ; la Société des Études Latines, en la personne de son vice-président Vincent Zarini ; notre ancien président Alain Billault est secrétaire général de l'Association Guillaume Budé, qu'il représente ici ; Alexandra David devait être parmi nous pour le collectif Sauver les Lettres (présidé par Michel Buttet), mais elle en est finalement empêchée pour des raisons importantes. Nos collègues historiens de la SOPHAU ont aussi répondu à l'invitation ; le président Bernard Legras a bien voulu nous envoyer un message amical et il a demandé à notre collègue Frédéric Hurlet d'être parmi nous la présence de la SOPHAU. Jean-Pierre Levet n'a pu venir cette année pour représenter Eurosophia/Afrosophia, mais il nous a envoyé aussi un message de solidarité. L'énumération que je viens de faire ne répond pas à un souci protocolaire. Elle est plutôt une manière de rappeler que nous ne sommes ni solitaires ni isolés, et qu'on peut le dire de chacune des associations ici présentes.

Je constate que sont représentées à ce congrès vingt-quatre universités françaises et quatre lycées possédant des classes supérieures. Cela prouve que la motivation des collègues, malgré la dureté des temps, ne faiblit pas. Je remercie spécialement tous les présents qui ont eu à cœur d'assurer la représentation des collègues de leurs différentes sections.

Le congrès donne l'occasion et l'obligation de dresser, du point de vue de l'APLAES et de ses activités, un bilan de l'année universitaire écoulée. Il y a eu des inquiétudes ponctuelles et locales, et des inquiétudes générales ; elles sont souvent imbriquées.

Nous sommes intervenus ponctuellement sur toute une série de problèmes dans différentes universités en écrivant aux Présidents respectifs, avec un succès variable. À Limoges, il s'agissait de faire modifier un premier classement affectant la maquette de Lettres classiques ; est-ce à cause de l'intervention APLAES, je ne sais, mais les choses ont été reconsidérées. À Saint-Étienne, c'est l'existence même du parcours Lettres classiques qui était en jeu ; les réponses présidentielles nous ont assuré d'une bonne volonté dont l'aboutissement doit être perçu, si nous comprenons bien, dans une mutualisation avec les établissements de Lyon qui ne va pas, cependant, sans poser des problèmes importants. À Bordeaux, un poste de PR de Latin a été redéployé vers la didactique du français, et la lettre de l'APLAES au Président n'a pas reçu de réponse ; toutefois les collègues locaux se sont entendu promettre que la question de ce poste pourrait être réexaminée à l'avenir... À Bordeaux encore, plus récemment, des menaces ont pesé sur la préparation aux concours de Lettres classiques ; elles se sont dissipées ; une lettre du Président de cette université en réponse à celle du président de l'APLAES nous assurait du soutien de ce spécialiste d'histoire grecque à nos formations, et de son pessimisme en même temps — pessimisme partagé, comme nous le savons, par d'autres présidents issus de nos rangs, et bien placés pour apprécier la situation universitaire actuelle. À Metz, nous avons récemment réclamé le retour d'un poste de PR de Grec après la disparition de celui de notre collègue D. Roques, décédé à la suite d'une longue maladie ; la lettre envoyée à ce sujet au Président de Metz n'a pour l'instant pas reçu de réponse. La toute dernière intervention date seulement du milieu du mois de mai. Elle a été faite en direction du Président de l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse), sur une question de poste, encore, et d'enseignements qui seraient menacés parce que leurs effectifs d'étudiants ne seraient pas suffisants.

La question des postes s'est peut-être manifestée cette année avec plus d'acuité encore. Ne voir publiés que trois postes de professeur de latin et aucun de MCF dans cette discipline est tout de même assez rare. Mais c'est assez emblématique de la situation. Malgré les proclamations de révérence à l'égard de nos études, malgré les éloges prononcés à l'occasion de prestigieux collègues disparus (et malheureusement, ces occasions furent nombreuses dans les derniers mois), on peine chez les « décideurs » à comprendre le caractère indispensable de ce que nous représentons pour la formation des esprits, non seulement en direction des étudiants spécialistes de Lettres classiques, mais pour beaucoup d'autres, car la demande existe et souvent s'amplifie, chez les étudiants d'histoire ancienne, de philosophie, de langues romanes pour ne citer qu'eux, de profiter de nos enseignements. De fait, nous ne nous enfermons pas dans les Lettres classiques uniquement, mais, hellénistes et latinistes, nous nous adressons à des publics plus vastes. C'est ce que nous tentons de faire entendre, à longueur de motions et d'entrevues, à nos différents interlocuteurs. Nous avons aussi souligné, auprès des mêmes (en dernier lieu, lors d'une entrevue au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il y a quinze jours), la nécessité de pouvoir doter les jeunes docteurs très brillants que reconnaît chaque année notre CNU des postes auxquels ils peuvent légitimement aspirer ; et l'évidente nécessité de ne pas tarir les effectifs des savants dans nos disciplines, si l'on veut que, dans les rencontres internationales, la science française continue à être reconnue comme elle l'est traditionnellement.

Notre intérêt ne se limite pas à l'Université. Les deux représentants des classes préparatoires que nous avons au sein du Bureau de l'APLAES nous tiennent régulièrement informés de ce qui concerne la situation et l'évolution des enseignements de langues et cultures de l'Antiquité dans le cadre où ils exercent, et plus généralement ils appellent notre attention sur une réalité d'importance. Dès la session 2011 des concours, la Banque d'Épreuves Littéraires devient pleinement opérationnelle, une quarantaine de Grandes Écoles (dont l'École des Chartes et les IEP) rejoignant le concours sur lequel les deux ENS exercent une maîtrise complète en ce qui concerne les sujets et la correction ; ce qui veut dire que ces écoles vont désormais recruter des candidats qui auront fait du latin et/ou du grec, avantage non négligeable dans leur formation.

Il ne se limite pas non plus au territoire national. Il y a depuis longtemps dans le Bureau un « membre pour l'Afrique », notre collègue Zadi Grékou, d'Abidjan. Il est en effet important de tisser et de maintenir des liens avec nos collègues africains hellénistes et latinistes. Or, il existe une autre université, au moins, où les études anciennes sont très fortement implantées, c'est celle de Dakar. Pour des raisons qu'il n'importe pas de développer ici, nous avons à Besançon, depuis des années, l'occasion de recevoir chaque année un collègue sénégalais, helléniste ou latiniste, qui vient nous prêter main-forte pour quelques mois et en même temps avancer ses propres travaux de recherche en profitant des possibilités de documentation qui lui sont offertes dans notre pays. Nous découvrons ainsi une réalité solide, celle de l'enseignement des langues et littératures anciennes dans ce pays d'Afrique, et cela m'a donné l'idée, acceptée par le Bureau, que l'on pourrait créer en son sein un deuxième poste de « membre pour l'Afrique », en sollicitant pour l'occuper d'abord M. Pierre Sarr, un latiniste sénégalais compétent et dynamique avec lequel des échanges seraient possibles à organiser et à maintenir.

Les différents textes pris par l'APLAES au fil de l'année (Assemblée générale, réunion du Comité en janvier, diverses réunions du Bureau — qui travaille désormais, quand il l'estime nécessaire, non seulement le matin, mais aussi l'après-midi de ses jours de réunion) sont disponibles sur le site de l'Association et publiés, de plus, dans les bulletins. C'est à ces documents que je renvoie. Toutefois, je rappelle ici sur quels sujets principaux nous sommes intervenus :

- l'instauration et le maintien, en l'état actuel des choses, de l'épreuve « agir en fonctionnaire » dans les oraux des concours de recrutement de professeurs. Nous avons à plusieurs reprises marqué notre opposition à cette épreuve — qui semble avoir réuni contre elle une quasi-unanimité — parce qu'elle nous paraît ouvrir de trop dangereuses possibilités à qui voudrait se mêler de trier les futurs professeurs, au moment de leur recrutement, sur des critères qui n'auraient rien de scientifique. Cela a été rappelé par lettre du Président au Ministre de l'Éducation Nationale en date du 14 juillet 2010, puis par une motion du Comité le 8 janvier 2011, puis lors de l'audience que nous avons obtenue au MEN le 27 janvier.

- la disparition de toute épreuve de langue ancienne dans le CAPES de Lettres modernes ; nous défendons la nécessité de rétablir un contrôle, les professeurs de Lettres modernes pouvant être amenés à enseigner le latin dans certaines classes du secondaire (exprimé par motion du Comité, le 8 janvier 2011 ; positions rappelées lors de l'audition au Sénat, 11 mai 2011 ; puis au MESR, le 18 mai).

- le trompe-l'œil que constituent les « Pôles d'excellence », « Initiatives d'excellence », etc. : nous soulignons la nécessité de doter d'une manière égale toutes les Universités et toutes les disciplines (motion de la même réunion du Comité).

- les masters : limites des masters d'enseignement ; nous pensons nécessaire le réexamen de l'ensemble du système « mastérisation » (toujours le 8 janvier, motion du Comité).

- l'écrit du CAPES de Lettres classiques : nous avons demandé que la durée de l'épreuve écrite de LA soit portée à 6h (même série de motions) — nos interlocuteurs ministériels nous ont laissé entendre que sur ce point, la discussion était peut-être possible.

- l'agrégation de grammaire, dont nous avons rappelé au ministère l'importance (lettre du président, mars 2011).

- les postes : cesser les suppressions et les redéploiements systématiques des postes de Langues anciennes ; penser à l'insertion des jeunes docteurs et à la présence des savants français dans les congrès scientifiques internationaux (lettre du président au nom du Bureau, mars 2011, à la CPU, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et à la conférence des doyens et directeurs des UFR de lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales).

- demande de précisions sur l'épreuve de LA à l'oral du CAPES de Lettres classiques (tirage au sort) qui doit fonctionner à partir de la session 2012 (lettre du président au Ministère, mars 2011).

Nos textes, sauf dans le cas où ils s'adressent à un interlocuteur précis, sont toujours envoyés à un large ensemble de destinataires, Présidence de la République, ministres et membres du cabinet, Premier ministre et cabinet, commissions du Sénat et de la Chambre des députés, personnalités du monde universitaire. Il n'y a pas toujours de « retour » à la suite de ces envois, ni de retour véritablement constructif. La gamme des réponses va de... leur absence complète à la lettre contenant quelques arguments, en passant par la missive polie mais vide. Les demandes d'audience sont honorées, et même assez rapidement ; nous l'avons expérimenté à trois reprises en 2011, ayant été reçus au MEN en janvier, puis au Sénat et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en mai.

Les problèmes qui nous ont le plus retenus sont ceux, solidaires, des masters et des concours de recrutement. J'en ai plusieurs fois parlé dans les réunions du Bureau et dans les bulletins, auxquels je renvoie pour les détails. Nous avons déjà écrit des textes là-dessus, et présenté nos observations dans différentes audiences. Mais l'affaire est complexe et importante, au point que le Bureau a souhaité que l'Assemblée générale d'aujourd'hui la reprenne une nouvelle fois, s'agissant des masters, à propos desquels une enquête auprès des adhérents a de nouveau été menée par Isabelle Cogitore et Fabrice Poli, qui avaient reçu du Bureau la mission de préparer de nouvelles motions à soumettre à l'Assemblée générale, ce qui sera fait cet après-midi.

La Licence vient maintenant s'ajouter à la liste de nos préoccupations. Il semble que la Ministre ait l'intention de modifier l'arrêté de 2002 sur la licence dès avant la fin de l'été. La CPU vient de consacrer les deux journées de son colloque annuel (Toulouse, 11-13 mai : voir <http://inp-toulouse.fr/CPU2011/programme.html>) à « une ambition : la licence ». Un « comité d'orientation de la nouvelle licence » a été mis en place le 7 février 2012 ; il est présidé par Françoise Bévalot, ancienne Présidente de l'Université de Franche-Comté (pharmacienne). Une des idées-force du ministère semblait être, d'après un discours de Madame Péresse le 17 décembre 2010, la généralisation d'un semestre de professionnalisation et de stages pendant la 2^e année de licence. Autant cette idée s'impose pour les licences professionnelles, c'est-à-dire pour des étudiants qui vont entrer sur le marché du travail dès leur L3 effectué, autant elle ne nous apparaît pas appropriée pour les licences générales. Car il faut distinguer entre la licence professionnelle, dont le but est de permettre d'accéder immédiatement au marché du travail, et la licence générale, qui est une première étape avant des études de master et de doctorat. Plus généralement, nous maintenons la primauté des « connaissances », clairement identifiées, socle de la formation de l'intelligence et de l'esprit critique, sur des « compétences » qui ne sont jamais réellement définies et qui, en tout état de cause, ne peuvent être issues que de « connaissances ». Il a semblé au bureau qu'il y avait là une question de la première importance et c'est pourquoi il proposera à l'Assemblée générale de voter là-dessus un texte cet après-midi, même si les conseillers qui nous ont reçu il y a quinze jours nous disaient que la réflexion ministérielle avait évolué sur la question des stages et s'il était désormais question de « rendre obligatoire la possibilité de faire un stage facultatif » ; telle fut leur formule, qui se fondait sur les déclarations récentes de la Ministre dans son discours de clôture du colloque annuel de la CPU, tenu cette année à Toulouse et consacré à la licence.

Je me félicitais en commençant ce rapport de la solidarité et des relations de travail qui existent entre les différentes associations de langues anciennes. Mais beaucoup de problèmes actuels, et de façon générale la situation de l'Université, exigent que le front soit encore plus solide, plus varié et plus développé. Car sur bien des questions se trouvent concernées bien d'autres disciplines que la nôtre, de façon semblable et solidaire. Et les interlocuteurs en place sont nécessairement plus sensibles et, on peut le souhaiter, plus ébranlés, quand ils se trouvent en face de coalitions dans lesquelles sont représentés, à côté des spécialistes de Lettres, des historiens, des philosophes, des médiévistes, des hispanisants, des mathématiciens, etc., etc. Le « forum des sociétés savantes » qui s'est constitué depuis deux ans répond à cette préoccupation et à cette nécessité. L'APLAES a participé à ses réunions, à ses réflexions et à l'élaboration de ses textes. Il n'est pas forcément très facile de le faire vivre de façon régulière : plus il y a de gens à réunir, plus la difficulté augmente. Étant sauve notre spécificité, car il existe bien sûr des points sur lesquels réflexions et interventions relèvent spécifiquement de nous, je crois que nous avons intérêt, dans la mesure de nos moyens, à persister dans notre implication au sein de cette structure, qui élargit nos horizons et, parce qu'elle réunit plus de cinquante associations, peut représenter une force non négligeable. C'est pourquoi j'ai insisté, au cours des dernières semaines, auprès des animateurs de cette initiative pour obtenir une réunion qui aura lieu le samedi 25 juin.

Le site Internet de l'APLAES a continué à faire l'objet d'améliorations incessantes et importantes de la part de Robert Alessi, avec les suggestions du Bureau. Il est rituel que le président lance un appel aux adhérents, profitant des rencontres du congrès annuel, pour qu'ils s'intéressent au site ; cet appel pouvait rester incantatoire aussi longtemps que le site était en cours d'élaboration ; il est désormais tout à fait opératoire. Mais il faut redire qu'il appelle l'attention de tous les adhérents. D'abord, il faut absolument que chacun consacre la demi-heure nécessaire pour y remplir sa propre

notice. Le nombre des notices effectivement renseignées est encore tout à fait insuffisant. C'est pourtant indispensable si l'on veut que nos interlocuteurs, quand ils se rendent sur le site et ils s'y rendent, nous prennent au sérieux. C'est extrêmement facile en se laissant guider par les « tutoriels » que notre webmestre a récemment mis en ligne. Il n'est pas difficile non plus de passer une ou deux minutes chaque quinzaine à regarder les informations mises en ligne sur le site. Le Bureau a pris la décision de remettre désormais aux adhérents la responsabilité d'effectuer eux-mêmes certaines de ces mises en ligne (avec, d'ailleurs, l'assistance toujours offerte de Robert Alessi). Cette décision est pleine de sagesse, et d'humanité en ce qui concerne le webmestre. Celui-ci n'a pas à être transformé en esclave par tous les collègues adhérents. Par ailleurs, il est clair que nous continuons à faire un certain nombre de tirages papier du Bulletin, à l'usage de ceux d'entre nous, même s'ils sont de plus en plus rares, qui ne sont pas équipés ou qui demeurent réfractaires à toute manifestation informatique ; et aussi pour pouvoir en remettre le cas échéant quelques exemplaires lors d'audiences ou de rencontres. Je considère comme un grand progrès l'amélioration du site informatique au cours de ces dernières années et je pense que cela vaut bien quelques efforts de la part des utilisateurs que nous sommes. J'ajoute qu'il ne faudra pas laisser cette réalisation sur les épaules du seul Robert Alessi pendant des années. Toute compétence qui accepterait de s'initier pour lui apporter graduellement son concours serait la bienvenue.

C'est naturellement le président qui présente ce rapport moral. Mais je crois pouvoir dire qu'il rend compte ici d'une activité et d'un travail tout à fait collectifs du Bureau, activité cohérente et solidaire que chacun de nous a eu à cœur de maintenir tout au long de ces mois. Nous avons développé au sein du Bureau une atmosphère amicale d'échanges, de collaboration et de persévérance dont je tiens à remercier chacun des collègues qui y participent. La cohérence de l'action et des positions, surtout en ces moments troublés que nous traversons, est quelque chose d'absolument indispensable. L'APLAES ne peut dire blanc et faire noir. On nous observe. C'est dans cette voie que nous entendons continuer au cours de l'année qui vient, laquelle se conclura, on peut l'annoncer dès maintenant, par un congrès organisé par nos collègues d'Orléans.

Dans le moment même où je parle, en cette journée du samedi 28 mai 2011, se déroule à Paris, avec des interventions de plusieurs de nos collègues antiquisants — philologues ou historiens — un colloque intitulé « Claude Nicolet : un historien dans la cité ». De cet hommage à l'un des prestigieux spécialistes de nos disciplines qui ont disparu au cours des derniers mois, nous pouvons tirer aussi, en conclusion, une affirmation de notre identité, de notre utilité, de notre nécessité : nous sommes, dans la cité, des indicateurs de repères. Nous ne l'oublions pas, nous ne devons pas l'oublier ; les autres non plus.

Jean-Yves Guillaumin,
Président de l'APLAES

Rapport voté à l'unanimité

2. Rapport financier présenté par monsieur Fabrice Poli, trésorier de l'APLAES (28 mai 2011)

Fabrice POLI
 Université de Bourgogne
 Trésorier national de l'Aplaes

COMPTABILITÉ APLAES ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010-2011

1. Adhérents année universitaire 2010-2011 :

- 347 sociétaires à jour de leur cotisation (Toulouse 2010 : 374 au moment du congrès ; 382 après le congrès).
- 3 Établissements n'ont pas encore cotisé en 2010-2011 (sur les 43 affiliés à notre association) : ENS Lyon, Lyon 3, Mulhouse

2. Compte-épargne (Caisse d'Épargne Île-de-France) :

Solde au 01/01/2011 : 39945,64 € (dont intérêts acquis au titre de 2010 : 574,16 €).
 (Solde antérieurs : 01/01/09 : 38631,06 € ; 01/01/10 : 39371,48 €).

3. Compte-courant (La Banque Postale Paris) :

Recettes :

1. Reliquat année 2009-2010 durant congrès Toulouse :	2317,85 €
2. Reliquat année 2009-2010 après congrès Toulouse (18 adhésions) :	0094,00 €
3. Reversement reliquat congrès Dijon ¹ :	2717,47 €
4. Reliquat congrès Toulouse (solde créditeur) :	0224,00 €
5. Rattrapages cotisations années antérieures sociétaires Nancy :	0061,00 €
6. Cotisations des 347 sociétaires ayant cotisé :	5067,00 €

Total : 10481,32 €

Dépenses :

1. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion 05/06/10) :	0078,20 €
2. Bureau du 09/10/10 :	0975,10 €
3. Cotisation MAIF 2010-2011 :	0179,07 €
4. Livres Librairie Budé (Concours Cicero) :	0182,01 €
5. Remboursement R. Courtray (frais postaux) :	0011,34 €
6. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion 16/12/10) :	0150,40 €
7. Bureau du 08/01/11 :	0630,76 €
8. Comité du 08/01/11 :	0950,80 €
9. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion 27/01/11) :	0091,90 €
10. Remboursement R. Courtray (facture Copyrama) :	0116,89 €
11. Remboursement F. Poli (tampon-encreur APLAES) :	0058,80 €
12. Remboursement F. Poli (envois postaux remboursement comité) :	0011,20 €
13. Bureau du 19/03/11 :	0995,90 €
14. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion 24/03/11) :	0089,40 €
15. Aide venue congrès Nantes pour ATER :	0200,00 €
16. Remboursement J.-Y. Guillaumin (audience Sénat 10/05/11) :	0089,80 €
17. Remboursement J.-Y. Guillaumin (audience Ministère 24/03/11) :	0095,60 €
18. Frais annuels de tenue de compte :	0060,00 €

Total : 4967,17 €

Solde créditeur : 5514,15 €

Le trésorier

F. POLI



Les commissaires aux comptes



¹ Cette somme ne fait que transiter sur le compte Aplaes et doit être reversée à l'imprimeur en charge du volume (sous presse) des actes du Congrès 2008 de Dijon.

Association des Professeurs
 de Langues Anciennes de
 l'Enseignement Supérieur
 45, rue d'Ulm - 75005 PARIS

Rapport voté à l'unanimité

3. Compte rendu du congrès de Nantes présenté par monsieur Frédéric Le Blay (27-29 mai 2011)

Déroulement

Pour sa 44^{ème} session, organisée à l'invitation du Département de Lettres anciennes de l'Université de Nantes, le congrès a réuni plus de 60 participants représentant plus de 20 universités de France métropolitaine et quelques lycées hébergeant des classes préparatoires littéraires.

Il accueillait en outre les représentants des associations suivantes :

- Association pour l'Encouragement des Études Grecques.
- Association des Journées de l'Antiquité en Pays de la Loire.
- Association des Professeurs de Latin et de Grec de l'Académie de Nantes (APLG/CNARELA).
- Association des Professeurs de Première et de Lettres Supérieures (APPLS).
- Association des Professeurs de Lettres.
- Coordination Nationale des Associations Régionales d'Enseignants de Langues Anciennes (CNA-RELA).
- Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL).
- Société des Études Latines.
- Société des Professeurs d'Histoire Ancienne des Universités (SOPHAU).

Le congrès était placé sous le haut patronage de M. Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et de Mme Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

M. Gérard CHAIX, Recteur de l'Académie de Nantes et Chancelier des Universités, était présent pour ouvrir le congrès. Son allocution inaugurale a mis en valeur l'importance de l'enseignement de l'enseignement des langues anciennes au sein des établissements d'enseignement secondaire de l'Académie ainsi que les nouveaux dispositifs destinés à renforcer cet enseignement et à accroître les effectifs auxquels il s'adresse.

Le congrès se déroula sur trois journées :

- Une journée scientifique : vendredi 27 mai (Ateliers et Chantiers navals).
- Une journée pédagogique : samedi 28 mai (Faculté des Lettres et Sciences humaines).
- Une journée touristique, organisée par Le Voyage à Nantes : dimanche 29 mai (Nantes).

Journée scientifique

Le thème était le suivant : « Machines et inventions en Grèce et à Rome : le mythe et la technique ». Ce thème avait été retenu pour s'inscrire dans le paysage nantais et dans le lieu d'accueil de cette journée. Lié à l'histoire des sciences, il constitue en outre un volet très actif de la recherche sur l'Antiquité classique depuis quelques années.

Il a donné lieu à cinq interventions :

Micheline DECORPS (Professeur à l'Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand) : « Quelques problèmes d'histoire du texte autour d'un traité technique de l'Antiquité : la *Dioptré* de Héron d'Alexandrie. »

Philippe FLEURY (Professeur à l'Université de Caen) : « L'invention du moulin à eau. »

Frédéric LE BLAY (Maître de Conférences à l'Université de Nantes) : « L'orgue et le volcan : quand la machine explique la nature ».

Jean-Yves GUILLAUMIN (Professeur à l'Université de Franche-Comté, Besançon) : « Les automates dans l'Antiquité : de la légende mythologique aux traités techniques ».

Yanis BITSAKIS (Fondation Nationale de la Recherche Scientifique, Athènes) : « Les inscriptions de la machine d'Anticythère ».

Observation sur les partenariats

On regrette que ni Nantes Métropole ni la région Pays de la Loire n'aient donné une suite favorable à la demande de subventionnement adressée par l'Université de Nantes avec le soutien du Conseil scientifique.

Afin de s'inscrire dans le cadre institutionnel habituel, les organisateurs avaient choisi de transmettre un dossier en se conformant à la procédure appliquée au sein de l'établissement pour les colloques, alors que ce congrès constitue un cas particulier et que, dans ses sessions antérieures, il était plutôt d'usage de s'adresser directement aux collectivités sans passer par l'établissement d'accueil.

4. Élection du bureau

Votants : 72 Suffrages exprimés : 72 Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont été élus membres du bureau (entre parenthèses figure le nombre de voix obtenues) :

Collège A grec

E. Caire (72 voix)
M.-R. Guelfucci (72 voix)
M.-P. Noël (71 voix)

Collège B grec

R. Alessi (70 voix)
M.-F. Marein (72 voix)
P. Pontier (72 voix)

Classes préparatoires

J.-F. Tardien (72 voix)
P. Voisin (60 voix)

Collège A latin

M.-T. Cam (72 voix)
I. Cogitore (72 voix)
J.-Y. Guillaumin (72 voix)

Collège B latin

R. Courtray (72 voix)
F. Le Blay (72 voix)
F. Poli (72 voix)

Membres pour l'Afrique

Z. Grékou (69 voix)
P. Sarr (72 voix)

5. Composition du bureau

PRÉSIDENT

Jean-Yves GUILLAUMIN
 9, rue des Cordeliers
 39 000 Lons-le-Saunier
 Tél. : 03 84 43 07 30
guillaumin@aricia.fr

VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Pierre NOËL
 14, impasse des capucines
 Le Paradis, bâtiment B
 34 000 Montpellier
 Tél. : 04 67 40 45 35
marie-pierre.noel@wanadoo.fr

TRÉSORIER

Fabrice POLI
 11 bis, rue Saint-Gilles
 75 003 Paris
 Tél. : 01 77 11 00 20
 06 22 32 12 15
marrucin@gmail.com

MEMBRES POUR L'AFRIQUE

Zadi GREKOU
 UFR Communication, Milieu et Société
 Université de Bouaké
 01 B. P. V 18, Bouaké 01-RCI
 Tél./fax. : (225) 63 69 57
grekou_zadi@yahoo.fr

SECRÉTAIRE

Régis COURTRAY
 25, boulevard des Minimes
 « Le Gaillac » bât. H
 31 200 Toulouse
 Tél. : 06 61 21 32 68
r.courtray@free.fr

SECRÉTAIRE ADJOINT

Patrick VOISIN
 "Maida Vale"
 Haut du Faur dou Paysaa
 64 110 Jurançon
 Tél. : 06 86 92 26 77
patrick-voisin@wanadoo.fr

WEBMESTRE

Robert ALESSI
 41, rue Liancourt
 75014 Paris
Robert.Alessi@univ-poitiers.fr

Pierre SARR
 42, Avenue Faidherbe
 Immeuble Yoro Basse
 DAKAR, SÉNÉGAL
 00221774382644 (portable)
 ou 00221338245421 (fixe)
psarr2003@yahoo.fr

Autres membres du Bureau :

Emmanuelle CAIRE

Les farigoules
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 47 04
emmanuele.caire@free.fr

Frédéric LE BLAY

21, rue de la Justice
95300 Pontoise
Tél. : 02 40 14 10 41 ou 10 65
frederic.le-blay@univ-nantes.fr

Marie-Thérèse CAM

4, rue Emile Bernard
29000 BREST
Tél. : 02 98 47 45 16
mcam@univ-brest.fr

Marie-Françoise MAREIN

Maison Prioretchia
64130 VIODOS
Tél. : 05 59 28 27 64
06 45 86 35 91
marein.marie-francoise@neuf.fr

Isabelle COGITORE

2, rue Marcel Benoit
38000 Grenoble
Tél. : 06 08 71 71 78 / 09 54 94 91 97
isabelle.cogitore@free.fr
isabelle.cogitore@u-grenoble3.fr

Pierre PONTIER

12, rue Kléber
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél.: 01 41 08 08 11
pierre.pontier@free.fr

Marie-Rose GUELFUCCI

3, rue Garibaldi
25000 Besançon
Tél. : 03 81 80 48 72
marie-rose.guelfucci@univ-fcomte.fr

Jean-François TARDIEN

33, rue Rabelais
87 000 Limoges
Tél. : 05 55 34 76 11
cjf.tardien@wanadoo.fr

6. Motions

L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Nantes le 28 mai 2011, a voté la motion suivante :

Mastérisation et CAPES

L'APLAES attire l'attention sur l'importance de la formation à la recherche pendant le Master, y compris pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement. Quant à l'idée défendue par quelques-uns de placer les épreuves d'admissibilité du CAPES en fin de M1 et les épreuves d'admission en fin de M2, l'APLAES considère qu'il ne serait pas sensé de mettre entre les deux phases d'un concours un intervalle d'un an. Ce système, de plus, aboutirait à refuser à l'initiation à la recherche toute existence dans l'une et l'autre année du Master : en première année, les candidats se concentreraient sur la préparation des épreuves écrites du concours, et en deuxième année ils privilégieraient la préparation des épreuves de l'oral. Or, l'APLAES soutient qu'une véritable préparation au métier de professeur implique une forte dimension laissée à la recherche, au sens scientifique, universitaire et disciplinaire de ce terme ; seule la recherche développe et épanouit un sens critique à l'égard des disciplines que le futur professeur enseignera. En outre, l'initiation à la recherche favorise l'acquisition de savoirs disciplinaires aussi précis et complets que possible, qui sont les seuls fondements sur lesquels on puisse édifier un ensemble de compétences professionnelles reconnues.

L'APLAES rappelle, si c'est nécessaire, qu'elle est parfaitement acquise au principe de la nécessité d'une formation professionnelle des nouveaux professeurs. De fait, comme le dit une formule connue, « enseigner, cela s'apprend ». Mais cette formation ne peut pas être donnée aux étudiants en même temps que la formation disciplinaire : l'une et l'autre ne peuvent qu'y perdre, dans une dispersion des problématiques et des efforts qui se révélerait nocive, les enquêtes récemment menées par l'Association ayant montré que beaucoup d'étudiants, parmi ceux qui se destinent à passer les concours, ont fui les masters « d'enseignement », rebutés par l'impossible accumulation de tâches qui les y attendait, pour s'inscrire en master « de recherche ». La formation professionnelle ne peut certes pas non plus représenter la dominante quasi exclusive d'un master qui remettrait à plus tard l'achèvement de la préparation disciplinaire au métier, par exemple dans le cadre d'une formation continue qui, toute souhaitable qu'elle est, ne peut remplacer l'accès initial à une compétence des connaissances favorisée et évaluée dans un contexte universitaire. L'APLAES ne peut concevoir d'autre système de formation que selon une progression dictée par le bon sens : jusqu'à la fin du master, un travail de nature scientifique et disciplinaire ; après la réussite au concours, une formation professionnelle effectuée dans le cadre d'une première année de fonctionnaire stagiaire au cours de laquelle le service d'enseignement lui-même serait considérablement allégé, au moins de la moitié. C'est alors que pourraient intervenir avec efficacité les structures des IUFM intégrés dans les Universités. Il n'est d'ailleurs pas du tout impossible d'organiser pour les candidats à ce concours des stages, concentrés dans le temps et ne dépassant pas une durée raisonnable, dans des classes où ils auraient un objectif d'observation et en aucun cas de prise en charge directe des élèves.

Sur tous ces points, l'APLAES souhaite de la part du Ministère concerné des clarifications, qui devraient intervenir au terme d'un processus de consultation dans lequel elle est prête à prendre toute sa part.

Motion votée à l'unanimité

L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Nantes le 28 mai 2011, a voté la motion suivante :

Manifeste de l'APLAES : « nouvelle licence », « compétences », savoirs et humanités

Réflexions inspirées à l'APLAES par un texte mis en ligne le 17 décembre 2011 :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid54280/la-nouvelle-licence-un-diplome-pour-l-emploi.html>

L'APLAES ne peut qu'exprimer son approbation quand elle entend déclarer que le but de la Licence générale est de procurer à l'étudiant « un vrai bagage culturel qui lui donne une capacité à remettre les questions en perspective ». L'Association est tout à fait favorable à la volonté affichée de poursuivre et d'amplifier les dispositifs de remise à niveau, de soutien et d'accompagnement – enseignants référents, tutorat pédagogique –, la diversification des parcours et l'aide à la réorientation, à condition que soient accordés à cette politique les moyens nécessaires pour qu'elle parvienne à une véritable efficacité.

Mais la « culture » à acquérir ne saurait être simplement définie comme un ensemble « de compétences ». Avant tout, l'APLAES dénonce l'invasion du champ de la réflexion sur les missions de l'université par ce terme de « compétence(s) », parce qu'il s'agit d'un concept flou, mal défini, susceptible d'interprétations théoriques et pratiques diverses, trop souvent utilisé pour opposer artificiellement « compétences professionnelles » et « savoirs académiques ». L'APLAES soutient en particulier qu'on ne peut pas se contenter d'une définition étriquée et réductrice des compétences disciplinaires (c'est-à-dire des connaissances), et de la portion congrue et amoindrie qui est, en conséquence, accordée à l'acquisition de ces connaissances, ni se satisfaire de la survalorisation des autres compétences (voir « les compétences professionnelles des maîtres » dans l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006). De surcroît, étant admis qu'il est vain d'opposer les « compétences » aux « connaissances », l'APLAES soutient que c'est par la « connaissance » que l'on vient à la « compétence ». Quand on parle des enseignants, en particulier, seule la maîtrise d'une discipline scientifique définit la compétence fondamentale. C'est bien pourquoi — l'APLAES tient à le souligner de nouveau fortement — le contrôle des compétences scientifiques des candidats doit faire l'objet de tous les soins dans les concours de recrutement des professeurs, et le niveau disciplinaire des enseignements universitaires qui précèdent les concours doit être strictement garanti. La Licence, donc, n'a pas à être placée de façon impérative et universelle « sous le signe de l'emploi » à Bac+3. Que des Licences à vocation immédiatement professionnalisante (et elles existent déjà, en grand nombre) fassent une large place à cette préoccupation, c'est souhaitable. Mais on ne peut pas plus laisser les Licences se diversifier librement à l'échelon local que couler toutes les Licences dans le même moule rigide et contraignant. Toute Licence n'a pas à être définie comme immédiatement « professionnalisante ».

De nombreuses Licences sont professionnalisantes en ce qu'elles constituent la première étape d'un parcours plus long, lequel se fonde de manière prioritaire sur des savoirs disciplinaires étendus et spécifiques. Qu'il soit nécessaire d'envisager, à un certain point du cursus, les aspects liés à une pratique professionnelle, nul n'en disconvient. Mais les connaissances sont premières, et c'est à partir du socle qu'elles constituent, socle lentement construit au cours du parcours universitaire de l'étudiant — non pas en trois ans ! —, que l'on peut ensuite dresser un référentiel de com-

pétences, des compétences qui ne seront pas des savoir-faire temporaires et douteux, mais des savoirs critiques permettant à la fois d'évoluer dans sa vie professionnelle et de s'accomplir comme citoyen et comme individu. Car la compétence ne peut être autre chose que la mobilisation de savoirs solidement constitués. Plus élevées sont les exigences en termes de *compétences*, plus importante doit être la quantité de *savoirs* à acquérir au préalable.

Dans le domaine particulier qui est celui de l'APLAES, beaucoup d'étudiants abordent un cursus de Lettres classiques sans avoir étudié les deux langues anciennes dans l'enseignement secondaire. Leurs années de Licence doivent donc leur offrir toutes les garanties nécessaires à la mise à niveau et à l'approfondissement dans ces disciplines exigeantes. Si l'on peut admettre, sous réserve d'approfondissement et de précision, de discuter l'idée d'une première année universitaire consacrée à la consolidation des « fondamentaux » sans réduire ceux-ci aux strictes disciplines du cursus envisagé pour la suite, on marque de très nettes réserves quand on lit ou entend que « la deuxième année de la nouvelle Licence sera quant à elle placée sous le signe de la professionnalisation » et qu'il est souhaitable « qu'elle comprenne systématiquement un semestre de professionnalisation ». Ce serait amputer d'un sixième au moins — et peut-être d'un tiers — les possibilités d'études disciplinaires offertes au sein de la Licence. Si par malheur on poursuivait dans cette voie dans le cadre du Master, on aboutirait inévitablement, s'agissant des étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, à mettre en face de classes de Terminale des professeurs qui n'auraient même pas, dans leur discipline, un niveau Bac+3.

Le système universitaire français, qui a fait la preuve de son efficacité et de son sérieux, ne doit pas mettre désormais ses priorités à copier aveuglément des systèmes étrangers tout différents, au nom de la « mondialisation », de l'harmonisation avec l'organisation de l'enseignement de l'Union Européenne, et de la rentabilité économique immédiate. La place essentielle des Humanités, entendues comme offrant aux études classiques tout le rôle qu'elles peuvent assumer, doit être préservée. L'APLAES n'adhère pas au projet utilitariste et à courte vue d'une Université « formatrice » chargée de développer des « compétences » immédiatement monnayables dans une perspective économiste. Si elle persiste à défendre la conception d'une Université humaniste et formatrice, ce n'est pas seulement parce que les disciplines que sont le latin et le grec, trop souvent considérées, contre tout bon sens, comme un luxe dont le coût ne doit pas incomber à la collectivité, seraient les premières touchées par la mise en place systématique de la prééminence des « compétences élargies » ; c'est, plus généralement, au nom d'une vision à long terme, selon laquelle le rôle de l'Université n'est pas de former au meilleur prix les futurs employés du plus bas secteur tertiaire, mais de donner à chacun, sur des fondements disciplinaires et culturels solides, le moyen de développer sa liberté d'esprit et les facultés d'analyse historique et critique qui permettent de poser les problèmes, d'interpréter les données par le raisonnement et l'intuition, de croiser les méthodes pour inventer et créer, de se situer dans le monde contemporain et de participer pleinement à son multiculturalisme.

Motion votée à l'unanimité

L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Nantes le 28 mai 2011, a voté la motion suivante :

Sur le recrutement des ATER

Afin de simplifier les démarches des postulants confrontés à des calendriers variés et à des procédures différentes selon les établissements universitaires, l'APLAES demande que le recrutement des ATER fasse l'objet d'une procédure standardisée et que les postes vacants bénéficient, par le biais d'un portail électronique, d'une large publicité.

Par ailleurs, ayant connaissance de plusieurs cas dans lesquels les Recteurs ont refusé le détachement dans le Supérieur de personnels du Secondaire proposés pour un poste d'ATER par les comités de sélection compétents, l'APLAES demande avec insistance que ce détachement dans le Supérieur soit *de facto* accordé par le Ministère de tutelle aux collègues concernés.

Motion votée à l'unanimité

IV. Informations

1. Mouvements dans le supérieur

Nous remercions vivement les secrétaires de section qui ont bien voulu nous faire part des informations suivantes.

RECRUTEMENTS

Dominique MULLIEZ	PR	Grec	Paris 4
-------------------	----	------	---------

Richard FAURE	MCF	Linguistique latine et grecque	Nice
Flore KIMMEL	MCF	Grec	Montpellier 3
Pierluigi LANFRANCHI	MCF	Hellénisme et judaïsme	Aix-Marseille 1
Mélina MAKINSON-LÉVY	MCF	Grec	Bordeaux 3
Alexa PIQUEUX	MCF	Grec	Paris Ouest
Lucie THÉVENET	MCF	Grec	Nantes

Valérie DELEPORTE-FARANTON	PRAG	Lettres Classiques	Arras
Cécile DURVYE	PRAG	Lettres Classiques	Aix-Marseille 1

Pierre-Alain CALTOT	DC*	Latin	Paris 4
Jean-Christophe COURTIL	ATER	Latin	Toulouse 2
Marie DALLIES	ATER	Latin-grec	Besançon
Aurélié DELATTRE	ATER	Latin	Aix-Marseille 1
Julia DEL TREPPO	DC	Grec	Paris 4
Myriam DIARRA	DC	Grec	Paris 4
Marie FORMARIER	ATER	Latin	Montpellier 3
Cécile MERCKEL	ATER	Latin	Strasbourg
Anne-Iris MUÑOZ	ATER	Latin-grec	Dijon
Hélène NORMAND	AMN	Grec	Montpellier 3
Constantin RAIOS	ATER	Latin-grec	Strasbourg
André REHBINDER	DC	Grec	Paris 4
Florian REVEILHAC	DC	Grec	Paris 4
Éléonore VILLALBA	DC	Latin	Paris 4
Igor YAKOUBOVITCH	ATER	Latin	Aix-Marseille 1

* DC : doctorant contractuel

PROMOTIONS ET MUTATIONS

Frédéric CHAPOT, MCF de Latin à Strasbourg, devient PR de Latin à Strasbourg.

Anne VIDEAU, MCF de Latin HDR de Latin à Paris Ouest, devient PR de Latin à Paris Ouest.

Anne-France MORAND, PR associé de grec à Lille, est recrutée à l'Université de Laval.

Marie-France GINESTE, MCF de Latin à Mulhouse, a soutenu son HDR en décembre 2010.

Sandrine BOULAROT, MCF de Latin à Aix-Marseille 1, devient PR d'Archéologie à Montpellier.

Béatrice CHARLET, MCF de Latin à Nice, a été mutée à Aix-Marseille 1.

Stéphanie WYLER, MCF de Latin à Aix-Marseille 1, devient PR d'Histoire romaine (anthropologie des mondes anciens) à Paris 7.

DÉTACHEMENTS

Guillaume BONNET, PR à Dijon, est détaché à l'ENS Ulm comme Directeur-adjoint.

DÉPARTS EN RETRAITE

Pierre CHUVIN	PR	Latin	Paris Ouest
Gérard FREYBURGER	PR	Latin	Strasbourg
Marie-Laure FREYBURGER	PR	Grec	Mulhouse
Chantal KIRCHER	PR	Linguistique latine	Nice
Jean-Jacques MAFFRE	PR	Grec	Paris 4

Jean-Pierre AYGON	MCF HDR	Latin	Toulouse 2
-------------------	------------	-------	------------

Serge ANTÈS	MCF	Latin	Amiens
Patrice CAUDERLIER	MCF	Grec	Dijon
Mireille LABROUSSE	MCF	Latin	Montpellier
Gérard LUCAS	MCF	Grec	Lyon 2

Bernard CROMBET	PRAG	Lettres Classiques	Arras
-----------------	------	--------------------	-------

2. Nouvelles des sections

Depuis l'année dernière, le *Bulletin de liaison* de l'APLAES ne fait plus état des informations relatives aux Colloques, Journées d'Étude, Séminaires, et Conférences signalés par les Secrétaires de section.

L'ensemble de ces informations est désormais accessible sur le site Internet de l'Association : <http://www.aplaes.org>, sous la rubrique « Colloques ». Les annonces publiées sur le site sont signalées chaque mois aux membres de l'APLAES par un mail automatique de rappel.

Nous vous invitons à aller régulièrement consulter les actualités scientifiques sur notre site.

Nous espérons que vous comprendrez ce changement, lié au développement du site de l'APLAES, géré avec dévouement et compétence par notre Webmaster, Robert Alessi.

V. Bibliographies d'agrégation

Par suite d'une décision du Bureau, les bibliographies des auteurs grecs et latins de l'agrégation de Lettres Classiques sont désormais uniquement mises en ligne sur le site de l'APLAES. Vous pourrez les consulter à l'adresse suivante :

<http://www.aplaes.org/agregation/bibliographies>

Vous trouverez notamment à cette adresse, déjà en ligne ou sur le point de l'être, les bibliographies des auteurs nouvellement mis au programme :

- Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, III.
- Xénophon, *Économique*, *Apologie de Socrate*, *Banquet*.
- Horace, *Satires*, I et II, 1-3.
- Tacite, *Annales*, I et II.

VI. Enquête APLAES

ENQUÊTE SUR LES MASTERS (Congrès de Nantes, 28 mai 2011)

Les rapporteurs de l'enquête tiennent à remercier chaleureusement les secrétaires locaux ou les collègues qui ont répondu au questionnaire : Alain Billault (Paris 4), Anne-Isabelle Bouton (Bordeaux 3), Marie-Thérèse Cam (Brest), Pierre Chiron, (Paris-Est), Monique Crampon (Amiens), Anne de Cremoux (Lille 3), Jacques Elfassi (Metz), Florence Garambois (Saint-Etienne), Isabelle Gassino (Rouen), Valérie Gitton-Ripoll (Toulouse), Sylvie Labarre (Le Mans), Frédéric Leblay (Nantes), Marie-Françoise Marein (Pau), Emilia Ndiaye (Orléans), Brigitte Pérez (Montpellier 3), Joël Thomas (Perpignan), Gaëlle Viard (Aix).

Sur les dix-sept établissements ayant répondu, trois n'étaient pas directement concernés par l'enquête, compte tenu du fait qu'ils ne disposent pas de master. Le bilan présenté ci-après ne prend donc en compte que les réponses des quatorze autres universités.

1. Quels sont vos effectifs pour la présente année universitaire ?

M1

Master recherche : **91** (59)

Master enseignement : **30** (9)

M2

Master recherche : **151** (108)

Master enseignement : **40** (6)

(N.B. : les chiffres en parenthèses sont ceux des inscrits à Paris 4).

A. À ces premiers chiffres, il faut ajouter les réponses suivantes :

Master Recherche (distinction M1/M2 non spécifiée) : 33

Master Enseignement (distinction M1/M2 non spécifiée) : 18

B. D'autres résultats sont moins exploitables (et ne sont donc pas pris en compte dans le bilan présenté ci-dessous en conclusion) :

M1 (distinction Recherche/Enseignement non précisée) : 12

M2 (distinction Recherche/Enseignement non précisée) : 11

Conclusion : Sans tenir compte de la distinction M1/M2 (afin de pouvoir inclure les données citées en A), et à l'exclusion des chiffres donnés en B, l'on dénombre :

- 275 étudiants en Master Recherche.
- 88 étudiants en Master Enseignement.

Les étudiants ont donc majoritairement privilégié le Master Recherche, ce qui constitue évidemment une défiance à l'égard de l'autre branche.

2. Quel est le volume horaire hebdomadaire ?

Les réponses obtenues sont les suivantes (compte non tenu des réponses non exploitables) :

Heures de latin :

4 heures :	3 établissements.
2h30 heures :	1 établissement.
2 heures :	5 établissements.
1h30 :	1 établissement.

Heures de grec :

4 heures :	2 établissements.
2h30 heures :	1 établissement.
2 heures :	6 établissements.
1h30 :	1 établissement.

Conclusion : À l'exception d'un établissement qui avantage le latin au détriment du grec (4h/2h), les enseignants se sont attachés à un partage strictement équitable entre les deux langues. La moyenne se situe à deux heures hebdomadaires pour chacune des langues, soit quatre heures hebdomadaires pour les langues anciennes. Ce chiffre demeure relativement modeste au regard de l'enveloppe horaire totale des masters.

3. Quelle est la nature du mémoire demandé dans le Master enseignement (rapport de stage, disciplinaire, recherche...) ?

Mémoire de recherche : 10 établissements.

Sujet pédagogique : 2 établissements.

(Exemples : *l'enseignement du latin en cinquième ; l'enseignement conjoint des langues anciennes*).

Rapport de stage : 1 établissement.

Au choix : 1 établissement.

(NB : lorsque les étudiants ont le choix, ils optent pour un mémoire de recherche).

Conclusion : La recherche a été privilégiée par les enseignants lors de la rédaction des maquettes. Toutefois, ce choix semble ne pas être mal ressenti par les étudiants, parce que, lorsque les étudiants ont le choix entre différents types de mémoire, c'est pour la recherche qu'ils optent spontanément.

4. Quelle est la part des enseignements disciplinaires (français / latin-grec) et de l'IUFM dans ce volume horaire ?

Les réponses obtenues sont les suivantes (compte non tenu des réponses non exploitables) :

IUFM : 50% :	2 établissements.
IUFM : 40 % :	1 établissement.
IUFM : 28, 7 % :	1 établissement.
IUFM : 25 % :	2 établissements.
IUFM : 20 % :	2 établissements.
IUFM : 00 % :	1 établissement.
IUFM : 00 % :	1 établissement (0 heure obligatoire (heures optionnelles et hors crédit), sauf pour les admissibles au CAPES qui doivent suivre un module « Connaissance du système éducatif »).

Conclusion : Les réponses les plus fréquentes situent vers 20%-28 % la part dévolue à l'IUFM, les enseignements disciplinaires conservant environ 75 % de l'enveloppe horaire globale de la formation. Les rédacteurs des maquettes ont donc essayé de conserver aux enseignements disciplinaires une place prépondérante au sein du diplôme, au détriment des cours de 'pédagogie-fiction'. Mais la part de 50 % attribuée dans deux établissements est préoccupante et doit inciter à la vigilance.

5. Quel est le calendrier général de votre formation ? (dates des périodes de cours, de stages, etc.)

En général on compte 12 ou 13 semaines de cours au S1 et au S2, 8 à 12 semaines de cours au S3 avant les écrits, pas de cours au S4 mais plutôt des formations à l'IUFM et des stages longs.

La plupart des stages courts sont placés au S1, plus rarement au S2 ; les stages longs (3 à 4 semaines en général, mais jusqu'à 7) sont au S4 (parfois réservés aux admissibles).

→ C'est au S4 qu'on note le plus de disparités entre les universités, entre longueur des stages et place des enseignements.

→ Nous avons eu peu de détails sur les stages filés ou groupés et sur les stages en observation/responsabilité.

Conclusion : Le problème majeur pointé par beaucoup est le chevauchement entre les cours et les stages.

6. Quel est l'avis de vos étudiants ? Vous semblent-ils globalement contents de cette nouvelle structure ?

L'avis des étudiants sur les stages est globalement positif, mais le problème des déplacements dans les académies étendues revient souvent dans les commentaires. Les avis sur l'IUFM sont souvent assez négatifs (contenu trop abstrait, long, inutile, etc.). Les avis sont négatifs quant au peu d'informations venant du ministère sur les changements attendus.

7. Dans l'architecture actuelle de vos masters, quels sont les points forts et les points faibles de votre organisation ?

Les fréquentes mutualisations entre recherche et préparation de concours, ou entre Lettres Classiques et Lettres Modernes, sont vues comme relativement positives, mais par résignation. En revanche, le fait d'avoir des publics hétérogènes est noté comme un point faible. Les autres points faibles les plus fréquemment signalés sont d'une part le peu de place laissé à l'initiation à la recherche, qui voit ses heures amputées voire supprimées, et son poids diminué, d'autre part la lourdeur des tâches variées que doivent assurer les étudiants. Quelques rares points forts sont soulignés par deux universités qui ont vu leurs effectifs augmenter et leurs heures d'enseignement aussi.

Conclusion : L'initiation à la recherche a plus souffert que la préparation aux concours.
--

8. De manière générale, êtes-vous satisfaits de ce nouveau système ? Qu'avez-vous prévu de modifier pour remédier à d'éventuels dysfonctionnements ?

L'immense majorité des avis est négative et l'insatisfaction est quasi générale ; dans ce concert de réprobations, seul le rapporteur de Paris 4 souligne que cette réforme n'a pas altéré la formation en langues anciennes, qu'il n'y a aucun point faible à déplorer et que les étudiants ne se sont aucunement plaints. Ailleurs, les solutions envisagées sont parfois de diminuer les horaires attribués à l'IUFM, ou de diminuer encore la part de la recherche. Régionalement, des fusions sont envisagées avec d'autres composantes. De nombreuses craintes de fermeture devant le petit nombre d'inscrits, surtout en master recherche quand il est distinct du master concours, ont été exprimées.

Fabrice POLI,
Université de Bourgogne

Isabelle COGITORE,
Université Grenoble 3